
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
En exercice :	14
Présents :	13
Votants :	13

Date de convocation et d'affichage : vingt-sept mai deux mil vingt et un

Séance du : **L'an deux mil vingt et un, le vendredi 04 juin à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents :

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette -
Mme LELEU Nathalie - Mme KLEINERT Jessy - M. DUPONT François - M. DESCAMPS
Laurent - M. DEL FABRO Gérald - M. COQUELLE Jean-Luc - Mme D'HALLUIN Chantal -
M. NOËL Nicolas - Mme JOOSTEN Denise - M. DUBIEL Michaël

Absent excusé : M. VAN MOORLEGHEM Yoann

Secrétaire de séance : Madame DE COCK Stéphanie

AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE POUR LE SINISTRE DES TAGS DANS LA COMMUNE

Madame Le Maire informe l'assemblée que des dégradations ont été commises dans la commune entre le 18/04/2021 et le 19/04/2021. Une plainte a été déposée le 19/04/2021 auprès de la gendarmerie d'Iwuy. Les auteurs ont été identifiés et nous sommes convoqués ensemble au tribunal judiciaire de Cambrai le 14 juin 2021 à 09h00.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire :

- A agir en justice en prenant un avocat pour nous représenter afin d'obtenir le dédommagement du montant du préjudice matériel qui s'élève à 7 703.06 € TTC , un préjudice moral d'un montant de 700.00 € et le remboursement des frais d'avocat,
- A signer tous les documents relatifs à la présente délibération

APPROBATION DU MARCHE CONCERNANT LA REQUALIFICATION DE LA RUE LE MARAIS

Madame Le Maire fait lecture du rapport du maître d'œuvre ATC 59 concernant le résultat de la consultation qui a été lancée pour la requalification de la rue Le Marais.

Après analyse, il ressort que l'entreprise EIFFAGE ROUTE à Escaudœuvres est proposée mieux disante pour un montant de 279 735.50 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- attribue le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE à Escaudœuvres pour un montant de 279 735.50 € HT soit un montant total TTC de 335 682.60 €
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

DEMANDE D'AVIS SUR LE PLAN D'EPANDAGE DE BOUES

Madame le Maire fait lecture d'une lettre de la Préfecture du Nord précisant que la Société EDF BOUCHAIN est autorisée par arrêté préfectoral du 17 mai 2013 modifié à exploiter une centrale type Cycle Combiné Gaz. Elle souhaite mettre en place une filière mixte en valorisant 1000 tonnes de boues de décarbonatation en valorisation agricole.

Après avoir délibéré, le conseil municipal (8 voix contre, 4 abstentions et un pour) donne un avis défavorable au plan d'épandage des boues de décarbonatation sur la commune.

LOCATION ZONES DE LOISIRS

Monsieur RICHET Jacques, renouvellement au 01 juillet 2021

Parcelle N°18 Marais Aux Vaches

Loyer 200.00 €

Monsieur NOIRET Bernard résiliation au 30 juin 2021

Parcelle N° 16 Les grands clairs

Successeur Madame DELONDRE Martine au 1^{er} juillet 2021

Loyer 670.00 €

Monsieur PARINGAUX Jean résiliation au 30 juin 2021

Parcelle N° 3 Les grands clairs

Successeur Monsieur et Madame CONFRERE Michel Et Annabelle au 1^{er} juillet 2021

Loyer 650.00 €

Monsieur ALLOYEZ Gautier résiliation au 30 juin 2021

Parcelle N° 27 Les grands clairs

Successeur Monsieur DESPRES Sébastien et Madame DESPRES COUSIN Elodie au 1^{er} juillet 2021

Loyer 640.00 €

Monsieur ABRAHAM Fabrice résiliation au 30 juin 2021

Parcelle N° 8 Ancienne Salviam

Successeur Madame VILCOT Lisa au 1^{er} juillet 2021

Loyer 190.00 €

Monsieur STICKER Nicolas résiliation au 30 juin 2021

Parcelle N° 5 Ancien Terrain de Football

Successeur Monsieur LEMOINE Stéphane et Madame LEGER Nathalie au 1^{er} juillet 2021

Loyer 190.00 €

Monsieur et Madame MAXI Michaël et Déborah, renouvellement au 01 août 2021

Parcelle N° 10 Ancienne Salviam

Loyer 200.00 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Yvette BLANCHARD